

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2013

Étaient présents : MARTY Paul, ICHARD Corinne, MARUEJOULS Alexandre, MARRE David, THILL Michel, CARLES Guy, CROS Céline, CROS Fabrice, LACASSAGNE Véronique, MAUREL Pierre, RUELLOT Micheline

Absents : DANEZAN Alain, MIQUEL René, PANISSAL Vincent, PRADINES Robert

Procurations :

- DANEZAN Alain à THILL Michel
- MIQUEL René à CROS Fabrice
- PRADINES Robert à CROS Céline

Secrétaire : Madame RUELLOT Micheline a été désignée secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 MARS 2013

Concernant le compte rendu de la séance du 7 mars dernier, Guy Carles signale que la question posée par un conseiller à un autre n'apparaît pas. Il est répondu que cette question était d'ordre personnel et donc ne doit pas apparaître dans le compte rendu du conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 7 mars est adopté à 9 voix pour et 5 contre (Guy Carles, Fabrice Cros, Céline Cros et leurs procurations).

Paul Marty précise qu'en concertation avec la première adjointe les réunions du conseil ne seront plus enregistrées par la Mairie, suite à des problèmes d'enregistrements. Un vote à main levée est fait pour décider de l'arrêt des enregistrements :

- Adopté à 9 voix pour et 5 contre (Guy Carles, Fabrice Cros, Céline Cros et leurs procurations).

Fabrice Cros précise qu'il enregistre la séance à titre personnel. Céline Cros déplore de ne pas avoir eu accès aux derniers enregistrements des séances.

Paul Marty ajoute qu'il est regrettable que ce qui s'est dit à huis clos lors du dernier conseil ait été retranscrit dans un journal quelques jours après. Il rappelle que dans l'affaire qui faisait l'objet du huis clos la plus grande discrétion avait été demandée aux conseillers.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le receveur municipal présente le compte administratif 2012 en conformité avec le compte de gestion et précise que la commune dispose d'une capacité d'autofinancement élevée. Le tableau ci-dessous présente les résultats au 31 décembre 2012 du budget principal :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTAT REPORTE 2011	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	671 986.97	910 412.52	+ 130 000 €	+ 368 425.55 €
INVESTISSEMENT	313 056.51	541 089.98	+ 436 284.33 €	+ 664 317.80 €

Le receveur municipal présente les comptes administratif 2012 des budgets annexes en conformité avec le compte de gestion :

BUDGET STATION SERVICE		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	8 084.72	237 777.71
Recettes	0	259 054.30
<i>Résultat reporté 2011</i>	- 10 684.55	- 4 088.84
Résultat de clôture 2012	- 18 769.27 €	+ 17 187.75 €

BUDGET BOUCHERIE		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0	793.13
Recettes	0	5058.51
<i>Résultat reporté 2011</i>	0	+ 5 925
Résultat de clôture 2012	0 €	+ 10 190.38 €

BUDGET ASSAINISSEMENT		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	38 851.82	42 166.60
Recettes	26 657.00	41 376.92
<i>Résultat reporté 2011</i>	+ 80 757.80	+ 13 287.98
Résultat de clôture 2012	+ 68 562.98 €	+ 12 498.30 €

BUDGET LOTISSEMENT LA ROUQUETTE		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	39645.48	39146.49
Recettes	39645.48	39146.49
<i>Résultat reporté 2011</i>	0	0
Résultat de clôture 2012	0 €	0 €

BUDGET LOTISSEMENT CARMAUX		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	68637.05	68350.84
Recettes	68636.94	68350.95
<i>Résultat reporté 2011</i>	0	0
Résultat de clôture 2012	- 0.11 €	+ 0.11 €

Le percepteur précise en conclusion que la commune dispose d'une bonne situation financière avec un fond de roulement au 31 décembre de 1 032 741 €.

Fabrice Cros précise qu'il votera contre le compte administratif car une délibération de 2012 était fautive (celle concernant la vente de foin par la commune à lui-même). Il lui est répondu qu'il y a bien eu un vote et donc une délibération lors du conseil du 6 décembre 2012 concernant cette vente de foin.

- Après délibération, le conseil municipal adopte le compte administratif du budget principal et des budgets annexes à 9 voix pour, 2 abstentions (CROS Céline, PRADINES Robert), 2 voix contre (Fabrice CROS et René MIQUEL)

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Le percepteur présente le compte de gestion 2012 de la commune et des budgets annexes en adéquation avec le compte administratif.

- Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Il est proposé le vote des affectations de résultats 2012 :

Budget communal :

Le Compte Administratif 2012 du budget de la Salvetat-Peyralès mis au vote ce jour présente :

- Pour la section de fonctionnement un **excédent de clôture de 368 425.55 €**

Il propose que cet excédent de clôture soit affecté au budget 2013 de la manière suivante :

- Affectation en réserves en investissement (article 1068)..... **238 425.55 €**
- Report en fonctionnement (article 002) **130 000 €**

Budget Boucherie :

Le Compte Administratif 2012 du budget boucherie mis au vote ce jour présente :

- Pour la section de fonctionnement un **excédent de clôture de 10 190.38 €**

Il propose que cet excédent de clôture soit affecté au budget 2013 en totalité au report à nouveau

Budget Assainissement

Le Compte Administratif 2012 du budget assainissement mis au vote ce jour présente :

- Pour la section de fonctionnement un **excédent de clôture de 12 498.30 €**

Il propose que cet excédent de clôture soit affecté en totalité en report à nouveau

Budget Station service

Le Compte Administratif 2012 du budget station service mis au vote ce jour présente :

- Pour la section de fonctionnement un **excédent de clôture de 17 187.75 €**

Il propose que cet excédent de clôture soit affecté en réserve en investissement (article 1068).

Budgets lotissements

Aucun résultat à affecter.

- Après délibération les conseillers adoptent, à l'unanimité ces affectations

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le percepteur présente le budget primitif 2013 de la commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budgétisé 2012	Budgétisé 2013
Charges à caractère général	247921	263550
Charges de personnel	253000	285700
Atténuation de produits	61631	61637
Virement à la section d'investissement	282609	264989
Opérations d'ordre entre sections	23944	22648
Autres charges de gestion courante	86645	82750
Charges financières	42500	39000
Charges exceptionnelles	25094	15867
TOTAL	1 023 350	1 036 141

Le chapitre « Charges à caractère général » regroupe toute les dépenses de gestion courante de la commune (entretien des bâtiments, des véhicules, carburant, chauffage, eau, électricité, téléphone, assurances, fournitures diverses, aliments cantine ...). Ce chapitre augmente légèrement par rapport à 2012 pour deux raisons :

- Au compte 611 (Prestations de service) : + 15 000 € il s'agit du remboursement annuel des repas scolaires à l'EHPAD.
- Compte 61523 (entretien de voies et réseaux + 16600 €) : les travaux de réparation de l'éclairage public suite à la grêle sont passés sur ce compte. On retrouvera le remboursement de l'assurance en recette de fonctionnement.

Au chapitre personnel on retrouve les dépenses liées au personnel titulaire et non titulaire. Le chapitre non titulaire est en baisse du fait de la fin de contrat de l'aide cuisinière fin 2012. Ouverture d'une ligne Emploi d'insertion du fait du recrutement d'un emploi d'avenir. A noter que cet emploi est remboursé à 75 % par l'ETAT (remboursement inscrit en recette de fonctionnement).

Le chapitre Opération d'ordre correspond aux amortissements de subventions d'équipement versées par la commune, obligatoire en comptabilité M14.

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts.

Le chapitre charge exceptionnelle concerne uniquement la subvention d'équilibre au budget station-service soit 15 867 € en 2013.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2012	PREVUS 2013
Remboursement de personnel	0	10 900
Produits des services	80 343.25	63 683
Impôts et taxes	268 574.66	273 436
Dotations et participations	443 477.25	441 073
Autres produits gestion courante	115 312.59	115 471
Produits financiers	582.50	578
Produits exceptionnels	2 122.27	1000
Report résultat 2012	130 000	130 000

TOTAL	910 412.52 €	1 036 141
--------------	---------------------	------------------

Le compte Produits des services baisse du fait de la fin de mise à disposition d'une aide cuisinière à l'EHPAD et donc de l'absence de remboursement de son salaire.

Le compte impôts et taxes est en légère hausse malgré le maintien du taux d'imposition en 2013, cela étant dû à l'augmentation des bases.

Le chapitre Dotation et participation correspond aux dotations de l'Etat (dotation forfaitaire et DSR). A noter que le jour du vote les chiffres de la DSR n'étaient pas encore publiés par l'Etat. Les chiffres 2012 ont donc été reconduits à l'identique. A ce jour les chiffres sont connus et c'est une somme supplémentaire de 26 222 € qui a été attribuée à la Commune.

Le compte produits exceptionnels va être crédité d'un montant estimatif de 50 000 € (proposition de l'expert) relatif au remboursement de l'assurance au titre des dommages de la grêle d'août 2012. Ce montant n'étant pas encore confirmé officiellement par l'assurance il a été choisi de ne pas l'inscrire au budget.

Les autres chapitres restent stables s'agissant des dotations de l'Etat ou des recettes locatives.

La section de fonctionnement dégage un excédent prévisionnel de 264 989 € qui sera viré à la section d'investissement afin de financer le remboursement du capital des emprunts et les investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RESTES DE 2012	PROPOSITION 2013	TOTAL
Dépenses d'équipements	586 447	284 000	870 447
Remboursement des emprunts (capital)	-	128 389	128 389
Subventions d'équipement versées		6 500	6 500
Immobilisations financières		14 070	14 070
			1 019 406

Les dépenses d'équipements se composent des restes à réaliser qui sont les travaux engagés et non terminés en 2012, pour 586 447 €, et les investissements nouveaux pour 284 000 €.

La subvention d'équipement est versée à l'office HLM pour la construction des 5 logements sociaux.

Les immobilisations financières correspondent aux opérations sur les lotissements.

Les dépenses d'équipements sont les suivantes :

	REPORT 2012	NOUVELLES OPERATIONS 2013
CENTRE MEDICAL	378 000	
VOIRIE LA CAMBONNE -PLACE		130 000
EQUIPEMENT SERVICE TECHNIQUE	9 000	
AMENAGEMENT BOURG CENTRE	8 000	
VOIRIE	10 000	
PLAN LOCAL D'URBANISME	20 147	
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT		5 000
ACHAT DE TERRAINS	22 000	
ACHAT TRACTEUR	30 000	14 000
TRAVAUX BATIMENTS		70 000
AMENAGEMENT MAIRIE	20 000	
HANGAR LA ROMANIE	15 000	10 000
AMENAGEMENTS SPORTIFS	5 000	
ACHAT DE MOBILIER	13 300	
MATERIEL SALLE DES FETES	1000	4000
ECLAIRAGE PUBLIC 2012	5 000	
TOITURES BATIMENTS COMMUNAUX	50 000	25 000
ELECTRIFICATION DES CLOCHES		3 000
ACHAT BATIMENT PANISSAL		18 000
AMENAGEMENT JARDIN PUBLIC		5 000
TOTAL	586 447 €	284 000 €

Discussion sur les dépenses proposées :

Centre médical : Il est précisé que la somme inscrite sur l'opération centre médical soit 378 000 € avait déjà été votée en 2012, il s'agit d'un reste à réaliser. Aucun crédit supplémentaire n'a été rajouté à cette opération. Il signale également qu'en 2011 la somme de 660 000 € environ avait été inscrite au budget pour le centre médical. Fabrice Cros précise qu'il n'a pas été convié à toutes les réunions concernant le centre médical. Il lui est répondu qu'il a été invité à toutes les réunions sauf à une réunion celle concernant l'audition des architectes dans le cadre de l'appel d'offre réalisée par la commission d'appel d'offre.

Dans les opérations nouvelles on retrouve la réfection de la voirie de la Cambonne et la création d'une liaison entre les deux parkings de la place Calvignac pour 130 000 €. Un cabinet d'études avait été mandaté pour réaliser une étude qui est présentée aux conseillers. Cette étude est présentée aux conseillers. L'appel d'offre pour la voirie de la cambonne sera lancé rapidement.

L'autre opération importante (70 000 €) consiste à changer toutes les menuiseries extérieures du rez-de-chaussée de l'immeuble de la Boriette ainsi que celles de la gendarmerie (fenêtres et volets roulants).

La réfection des toitures des bâtiments communaux (La Poste et la Gendarmerie principalement) suite à la grêle de 2012 s'élève à 75 000 €. A noter qu'un remboursement de l'assurance d'un montant de 54 800 € (estimation de l'expert) devrait être encaissé en recette de fonctionnement.

L'aménagement du jardin public sera également réalisé (mise aux normes, installation de bancs et tables, nouveaux jeux...).

Guy Carles précise qu'il avait demandé lors d'une réunion à ce qu'il soit inscrit au budget la démolition de la grange d'Yvon et la sécurisation du carrefour. Il lui est répondu que cette proposition n'avait pas été discutée lors des deux réunions de préparation du budget et n'a donc pas été inscrite au budget 2013. Elle pourra l'être en cours d'année par décision modificative mais doit d'abord faire l'objet d'une discussion plus approfondie et d'une étude.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	RESTES DE 2012	PROPOSITION 2013	TOTAL
Excédent reporté d'investissement 2012	664 317.80		664 317.80
Excédent de fonctionnement 2012		238 425.55	238 425.55
Produit des cessions		160 000.65	160 000.65
Subventions d'investissement	0	22 760	22 760
Cautions locataires		3000	3000
Retour TVA investissement 2012		8 200	8 200
Immobilisations financières		7 000	7 000
Virement du fonctionnement		264 989	264 989
Amortissement		22 648	22 648
			1 391 341

EN RECETTE on retrouve l'excédent d'investissement 2012 pour 664 317.80 €, l'excédent de fonctionnement 2012 affecté en investissement pour 238 425.55 €, le retour TVA pour 8200 €.

Les produits de cession correspondent à la vente de l'école de Romette et à un lot de la zone artisanale.

Les immobilisations financières correspondent au remboursement par la Communauté de communes de l'emprunt du foirail. Les subventions d'investissement correspondent à une subvention pour le centre médical accordée par la communauté de communes (15 000 €) et une subvention du SIEDA pour l'éclairage public (7760 €).

La section se trouve en excédent de recette par rapport aux dépenses votées (1 019 406 €) soit un excédent prévisionnel de 371 935 €.

Paul Marty demande aux conseillers de choisir l'affectation de cet excédent : soit la section d'investissement est votée en déséquilibre avec plus de recette que de dépenses, soit on affecte cet excédent au centre médical ou sur une opération « fourre-tout » dénommée « Travaux ». Le percepteur valide les 3 propositions. A l'unanimité les conseillers décident d'ouvrir une opération « Travaux » et d'y affecter l'intégralité de cet excédent en précisant que ce dernier pourra être affecté sur d'autres opérations par simple décision modificative en cours d'année.

- Après délibération, le vote se fait à main levée, le conseil municipal adopte le budget principal et les budgets annexes 2013 à 10 voix pour, 4 abstentions (Céline Cros, Fabrice CROS, et par procurations Robert Pradines et René Miquel)

PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE MEDICAL

Paul Marty propose de voter le plan de financement prévisionnel du centre médical nécessaire pour solliciter les aides financières.

Il informe le conseil que ce projet est soutenu par la Communauté de communes Aveyron Ségala Viaur, qui a voté une subvention de 15 000 € lors de l'adoption de son budget 2013.

Il informe également le conseil municipal que cette opération pourrait être subventionnée par la DETR 2013 au titre du maintien des services au public en zone rurales, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Général.

Il présente le devis estimatif des travaux du maître d'œuvre pour un montant total de 401 720 € hors taxe, auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre pour un montant de 35 000 € HT. Soit un coût estimatif prévisionnel de **436 720 € HT**. Il présente le plan de financement prévisionnel :

Subvention DETR 2013 sollicitée	130 500 €
Subvention Région sollicitée	87 000 €
Subvention Département sollicitée	87 000 €
Subvention Communauté de communes accordée.....	15 000 €
Emprunt.....	117 220 €
TOTAL HORS TAXE	436 720 €

- Après délibération, le conseil municipal adopte le plan de financement à 9 voix pour, 5 abstentions (Guy Carles, Céline Cros, Fabrice CROS, et par procurations Robert Pradines et René Miquel)

Après le vote Guy Carles a quitté la séance.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION

Paul Marty présente une délibération à prendre pour la Communauté de communes et concernant le nombre et la répartition des délégués des communes pour les prochaines élections municipales.

Ainsi, considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu qu'au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux, il est procédé à la détermination de la composition des organes délibérant selon les modalités fixées à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, ce qui implique que l'échéance pour la délibération des conseils municipaux des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération est fixée au 30 juin 2013.

Il est proposé de retenir le même nombre qu'actuellement à savoir :

- De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du Conseil Communautaire de la Communauté égal à 22.
- De fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :
 - Rieupeyroux 5
 - La Salvétat-Peyralès 4
 - La Capelle-Bleys 4
 - Lescure-Jaoul 3
 - Prévinquières 3
 - Tayrac 3

- Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Vente du Presbytère de Pradials : Paul Marty propose de fixer un prix de vente pour le presbytère de Pradials. Après discussion les conseillers fixent un prix de 130 000 € net vendeur et l'autorisent à signer des mandats de vente non exclusifs avec les agences.

Fin des travaux de la mairie : Les travaux sont terminés et il est proposé d'organiser une matinée portes ouvertes de la mairie le samedi 20 avril de 10 h à 12 h.

Permanence Habitat 12 : Paul Marty précise que le PIG (aide à la rénovation de l'habitat) s'est achevé en avril. Le Pays propose de prolonger les permanences de l'Habitat rural dans les mairies pour un coût de 0.21 centimes par habitants. La proposition est acceptée.

Accès handicapés : Paul Marty précise que les commerçants de la rue du Faubourg (épiceries, coiffeuses) ont demandé un « accès handicapés » pour leurs commerces. Une étude globale sera confiée à un cabinet pour réaliser cet accès.

Sécurisation des entrées du village : Paul Marty rappelle le projet de sécurisation des entrées de la Salvétat, route de Carmaux et route de Rodez et du village de Pradials. Un dossier CD en traverse va être demandé. Un dossier FAL va être déposé pour des opérations de sécurité ponctuelles.

La Cambonne : Les plans des travaux de la Cambonne sont présentés au conseil. Une réunion sera organisée avec les habitants de la rue.

Achat d'un chapiteau : L'achat d'un chapiteau avait été envisagé mais au final le comité intercommunal va en acheter deux et les mettre à disposition des comités adhérents.

Agrandissement de la zone artisanale : Il en reste plus qu'un seul lot à la zone artisanale. Une demande d'achat pourrait être faite prochainement. Il est donc proposé d'agrandir la zone artisanale.

Aménagement du jardin public : Corine Ichard informe que le jardin public sera réaménagé (mise aux normes, nouveaux jeux...). Corinne Ichard et Micheline Ruellot font une évaluation des travaux.

Saisonnier de l'Office de tourisme : Micheline RUELOT informe le conseil que Corentin SCUDIER a été retenu comme un des deux emplois saisonnier à l'office cet été par la Communauté de communes.

Réouverture du cabinet du docteur : Paul Marty informe le conseil que le docteur l'a autorisé à informer de la prochaine réouverture de son cabinet.

Séance levée à 19 heures.

La prochaine séance du conseil n'est pas fixée et sera programmée dès que les projets de la Cambonne, de la place et du centre médical seront plus avancés.